



**A conserver !**

## **RESTAURANT SCOLAIRE**

### **1-Inscription**

L'inscription est effective lorsque vous remplissez la fiche de renseignement.

Deux formules sont proposées :

- **La cantine régulière** (planning défini par vous-même en début d'année. Trop de modifications ponctuelles entraîneront un passage en tarif occasionnel)
- **La cantine occasionnelle** (planning changeant, ponctuellement...) La demande devra être faite auprès de la cantine la veille avant 11h.

Pour signaler toute absence ou toute modification du planning en cours d'année, nous vous demandons de bien vouloir contacter le restaurant scolaire au : **02 51 54 08 06**  
**(Laisser un message en précisant le nom, le prénom et la classe de l'enfant)**

Pour toute modification, VOTRE INTERLOCUTEUR DIRECT EST L'EMPLOYEE DE CANTINE.

### **2- Fonctionnement interne**

#### **Nouveauté!**

Un nouveau restaurant va cuisiner pour vos enfants : l'entreprise CONVIVIO a été choisie en liaison froide.

Ce prestataire a été choisi pour la qualité de ses repas : pas de produits contenant des OGM ou des huiles de palme, 20% du repas par jour issu de l'Agriculture Biologique soit 1 élément au quotidien, toutes les viandes servies seront d'origine France et les approvisionnements locaux seront favorisés. De plus, les principales préparations sont "MAISON" (ex: Les quiches, tartes aux légumes, les pizzas, etc...les salades composées, les viandes sautées, gratins de légumes, purée de légumes, lasagnes, hachis Parmentier, toutes les pâtisseries (hormis éclair et beignets) tartes aux fruits, cakes, flan, clafoutis, œufs au lait, semoule au lait, riz au lait, entremet, pana cota...

Le planning est géré par le personnel du restaurant scolaire et un membre OGEC.

### **3- Modalités pour les parents**

Votre inscription est basée sur les éléments que vous nous avez transmis en début d'année ; cependant, des modifications peuvent intervenir en cours d'année dans les cas suivants :

#### **maladie de l'enfant.**

Le repas du 1<sup>er</sup> jour d'absence a été commandé et est en cours de fabrication ; il est trop tard pour l'annuler, il sera donc facturé.

Les repas des jours suivants ne seront pas commandés donc pas facturés à condition d'avoir prévenu la cantine **la veille avant 11h.**

#### **Sorties scolaires**

Dans ce cas, ce sont les enseignantes qui informent la cantine des dates de voyage scolaire, journées sport, défi lecture.... Les repas ne seront donc pas commandés, donc pas facturés.

#### **4- Tarifs**

Repas régulier : 3€70

Repas occasionnel : 4€30

#### **5- Paiement**

Le paiement des repas réguliers et occasionnels sera effectué par prélèvement en début de mois. Cette facture sera prélevée en même temps que les contributions et frais de garderie. Toutes les familles doivent donc fournir un RIB et un mandat de prélèvement SEPA

En cas problème de facturation, veuillez contacter **Mme Penaud au 06-24-67-41-62.**